

2^{èME} ÉDITION: « DISRUPTION DIGITALE ET DROIT: CONVAINCRE, RASSURER, INNOVER »

Rupture digitale oblige, l'usage massif des technologies numériques révolutionne l'environnement des entreprises, accélère leur transition digitale et les incite à dématérialiser, à opter pour le zéro papier, à franchir le pas vers les objets connectés, les robots, les chatbots ou encore l'intelligence artificielle. Les directions des systèmes d'information, les directions du Digital et du Numérique, les managers de l'information, les responsables juridiques ont besoin de réponses claires quant aux opportunités et conséquences de l'adoption des technologies du futur.

MERCREDI 29 NOVEMBRE 2017:9 H - 18 H

Au Collège des Bernardins 20 rue de Poissy, 75005 Paris



Intelligence artificielle



Données personnelles



Zéro papier



Objets connectés



Robots

MATIN

08h45 - 09h20

PETIT DEJEUNER DE BIENVENUE

09h30 - 10h45

ATELIER 1: VIVRE ET TRAVAILLER AVEC LES DONNEES PERSONNELLES

A l'heure où le développement exponentiel des objets connectés génère des volumes de données sans précédent, le Big data est en passe de devenir le nouvel Eldorado des entreprises. A condition toutefois pour celles-ci d'en respecter les règles du jeu. Au premier rang desquelles le RGPD, directement applicable au printemps 2018, qui va profondément modifier les règles applicables à l'environnement digital des entreprises.

Intervenants:

- Armand Heslot, Ingénieur-expert au service de l'expertise technologique, CNIL
- Fabien Gandrille, Data Protection Officer, SCOR
- Hélène Legras, Correspondant Informatique et Libertés / Data Protection Officer des sociétés du groupe AREVA auprès de la CNIL, Vice-Présidente de l'ADPO
- Sarah Piot, Correspondant Informatique et Libertés AAA-Data
- Chloé Torres, Avocate, Directrice du Département, Informatique et Libertés, Alain Bensoussan Avocats Lexing

OU

ATELIER 2: VIVRE ET TRAVAILLER AVEC LES CHATBOTS

Agents conversationnels capables d'interagir avec des humains et de leur proposer des services adaptés, les chatbots font partie intégrante de la révolution technologique initiée par l'intelligence artificielle. L'enjeu est considérable pour les entreprises qui, grâce à eux, vont modifier en profondeur leur manière de communiquer avec leurs clients, mais aussi en interne. 80% des entreprises ont d'ailleurs prévu d'investir dans un chatbot (source : Keyrus). Et ce, dans tous les secteurs d'activités (bancassurance, e-commerce, transports, énergie, secteur public, etc.) où les interactions avec les clients ou usagers sont nombreuses. Mais quelles technologies se cachent derrière les chatbots ? Pourquoi et comment les adopter? Dans quel cadre juridique ? Et pour quels avantages ?

Intervenants:

- Guillaume Laporte, Co-Founder & CEO, Destygo.
- Ulysse Bottello, Lead Product Owner, The Chatbot Factory
- Marie Soulez, Avocat, Directrice du département Propriété Intellectuelle Contentieux, Alain Bensoussan Avocats Lexing

10h45 - 11h15

PAUSE CAFE

11h15 - 12h30

ATELIER 3: VIVRE ET TRAVAILLER AVEC LE ZERO PAPIER

Digitalisation des métiers oblige, le « 0 papier » ou paper less est en passe de devenir une réalité. A telle enseigne qu'on peut même parler aujourd'hui de "devoir de dématérialisation" comme y engagent les administrations et certains clients & fournisseurs. Un seul mot d'ordre : rendre les postes de travail plus ouverts, plus mobiles, plus dynamiques. A l'heure où le « flex office » entre dans les mœurs, c'est toute une stratégie documentaire qui est à conduire pour les entreprises qui veulent s'approprier ce phénomène nouveau. Par ailleurs, tout est aujourd'hui dématérialisé ou dématérialisable. Avec un corollaire : les preuves électroniques et leur archivage. Signature numérique, facture et bulletin de paie dématérialisés, lettre recommandée électronique, identification numérique, etc. Le droit est mûr, les technologies et les usages existent, permettant d'envisager n'importe quel projet de dématérialisation.

Intervenants:

- Michel Cottin, Records Manager, RATP
- Charles du Boullay, Président, CDC Arkhineo
- Polyanna Bigle, avocate, directrice du département Sécurité numérique, cabinet Alain Bensoussan Avocats Lexing
- Pierre Fuzeau, Directeur général du Groupe Serda-Archimag
- Benoît Berson, PDG, Neopost

OU

ATELIER 4: VIVRE ET TRAVAILLER AVEC LES OBJETS CONNECTES INTELLIGENTS

Interconnexion des objets oblige, ceux-ci deviennent capables de prises de décisions autonomes, notamment d'arbitrer entre plusieurs solutions possibles et, dans un certain nombre de cas et d'applications, de le faire mieux qu'un être humain placé dans la même situation qu'eux.

Comment le secteur des objets connectés et de l'IoT s'est-il préparé à cette déferlante ? Quelles conséquences organisationnelles, légales, réglementaires, cette multiplication des objets connectés et communicants a-t-elle ?

Intervenants:

- Anthony Coquer, Adjoint au Directeur Sûreté, Keolis
- Sébastien Fanti, avocat au Barreau valaisan et Notaire, Préposé cantonal à la protection des données et à la transparence
- Frédéric Forster, avocat, directeur du Pôle Télécoms, Alain Bensoussan Avocats Lexing
- Nathalie Plouviet, avocate, directrice du Département IoT, Alain Bensoussan Avocats Lexing
- Sébastien Guissart, Data scientist senior, Dataswati
- David de Amorim, Directeur Innovation, Docapost

12h30 - 14h00

DEJEUNER LIBRE



















APRES-MIDI

14h00 - 15h45

CONFERENCE PLENIERE 1: ROBOTS ET DRONES AU SERVICE DES ORGANISATIONS

Grâce à la technologie robotique, l'émergence de nouveaux « êtres » est en passe de devenir une réalité. Intelligence artificielle oblige, les robots sont aujourd'hui beaucoup plus que de simples automates : leurs capacités grandissantes les amènent à véritablement collaborer avec les hommes. Faut-il s'en inquiéter ou s'en réjouir ? Une chose est certaine : les questions d'ordre éthique et juridique sont majeures, et les défis à relever immenses. Les drones restent, en dépit de la réelle opportunité économique qu'ils représentent en promettant une croissance à plusieurs chiffres pour les vingt prochaines années, une source d'inquiétude : atteintes à la vie privée, cohabitation difficile avec les aéronefs classiques, survol de zones sensibles, nuisances sonores... Le drone militaire a, il est vrai, donné une bien mauvaise presse à cet outil dont les potentialités bénéfiques dépassent pourtant de loin le caractère menaçant.

Intervenants sur les robots :

- Rodolphe Hasselvander, CEO de Blue Frog Robotics
- Jérémy Bensoussan, Avocat, directeur du département Droit des activités robotiques, Alain Bensoussan Avocats Lexing
- Julia Petrelluzzi, Ph. D Student Droit et intelligence artificielle
- Eric Bonnet, Avocat, Alain Bensoussan Avocats Lexing

Intervenants sur les drones :

- Henri Seydoux, P-D.G., Parrot
- Michel Remize, Rédacteur en Chef, Archimag
- Alexandre Cassart, Avocat, Lexing Belgique, auteur du Droit des drones (Larcier)
- Gérard de Boisboissel, Ingénieur de recherche, CREC Saint-Cyr

15h45 - 16h15

PAUSE-CAFE

16h15 - 16h20

KEYNOTE: COMMENT GERER MA E-REPUTATION

Stéphane Alaux, PDG, Net' Wash

16h20 - 17h20

CONFERENCE PLENIERE 2: INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET REGULATION DES AGENTS INTELLIGENTS

A l'heure de la gouvernance des algorithmes, qui est responsable en cas de dommage ou d'erreur de l'intelligence Artificielle? Faut-il instaurer une programmation de l'Intelligence artificielle « Ethics by design » ? Quel cadre juridique pour l'IA et les algorithmes ? Pour quelle régulation et quelles médiations ? Comment la nouvelle réglementation sur les données personnelles va-t-elle impacter le développement de l'IA et comment s'y préparer ? Le RGPD, au regard des sanctions auxquelles il expose les entreprises, ne va-t-il pas mettre l'intelligence artificielle sous contrainte juridique ? Autant d'enjeux majeurs à l'horizon 2018 et au-delà.

Intervenants:

- Marc Mossé, Senior Director Government Affairs, Associate General Counsel, Microsoft EMEA
- Ghislaine Chartron, professeure en Sciences de l'information et de la communication titulaire de la Chaire d'« Ingénierie documentaire » au Conservatoire national des arts et métiers
- Général Marc Watin-Augouard, fondateur et Codirecteur du Forum international de la cybersécurité FIC, Directeur du CREOGN
- Bernard Lamon, Avocat, Nouveau Monde Avocats, Réseau National des Incubateurs
- Christiane Feral Schuhl, Avocate, ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Paris, Feral Schuhl / Saint-Marie Avocats

17h20 - 17h30

KEYNOTE DE CLOTURE : QUELLE REGULATION POUR LE CODE ?

Alain Bensoussan, Avocat, Lexing-Alain Bensoussan Avocats

17h30 – 18h30

NETWORKING ET COCKTAIL AU CHAMPAGNE OFFERT

18h30

FIN DE L'EVENEMENT

TARIFS D'INSCRIPTION:

Participants 2016 : 279€ HT

Partenaires (CNAM, ADPO, GFII): 239€ HT

Etudiants: 49€ HTTarif Plein: 399€ HT

Inscrivez-vous en ligne sur www.technolex.eu ou par mail: infos@serda.com





















« Les technologies numériques brisent les modèles classiques et proposent des modèles disruptifs. Ces modèles sont pilotés par le juridique dans de très nombreuses situations. »

Me Alain Bensoussan – Lexing Alain Bensoussan Avocats

« L'utilisation des technologies de l'intelligence (documents, données, algorithmes, robots...) vont devenir des technologies classiques en lieu et place des technologies existantes. Evaluer et proposer les nouvelles solutions : telle est l'ambition de TechnoLEX. »

Louise Guerre – Groupe Serda Archimag

ILS ORGANISENT TECHNOLEX

Le Groupe Serda-Archimag **Serda Formation**

&

Le Cabinet Lexing-Alain Bensoussan avocats En collaboration avec LEXPOSIA, Agence de communication juridique

ILS SONT PARTENAIRES DE TECHNOLEX

L'ADPO, Association des Data Protection Officers, Le CNAM, Conservatoire National des Arts et Métiers **Le GFII**, Groupement Français de L'Industrie de l'Information

www.technolex.eu

















